**CONTENU DU PROJET DE TDR POUR REALISER UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE, UNE ETUDE OU UNE NOTICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL**

**(Article 13 du Décret N°2015- 1187)**

1. le contexte et la justification de l'étude envisagée ;
2. la description sommaire de la politique, du plan, du programme, du projet ou toute autre initiative ;
3. les objectifs de l'étude;
4. les résultats attendus ;
5. l'indication des options ou des variantes possibles;
6. la description du profil d'expert pour réaliser l'étude;
7. la description de la méthodologie à utiliser pour réaliser l'étude;
8. les limites de l'étude;
9. la liste des questions et des impacts potentiels qui découlent du projet et l'établissement des priorités;
10. les modalités de participation du public;
11. une estimation du coût de réalisation de l'étude ;
12. une estimation du nombre de personnes à déplacer et les besoins de réinstallation.